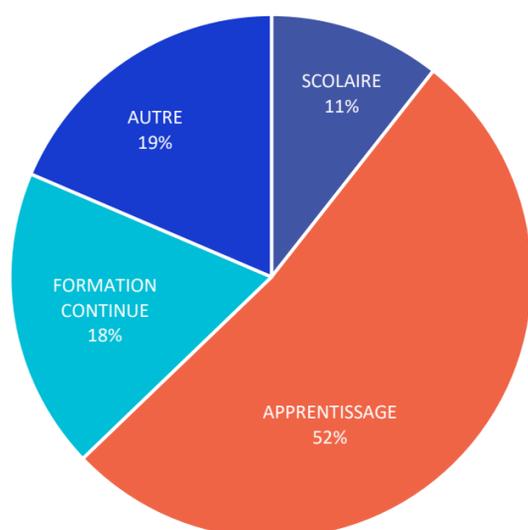




Effectifs sortant de formation (voie scolaire, apprentissage, formation continue)

- En 2019, 113 jeunes et adultes ont terminé la formation de CAP Glacier fabricant. Cette spécialité n'est préparée que dans quelques académies et attire un nombre limité de jeunes et adultes (mais les débouchés professionnels sont également plus limités). Les effectifs sortants ont toutefois doublé depuis 2005 (passant de 57 sortants en 2005 à 113 en 2019).
- La moitié des sortants sont formés par apprentissage. Les académies de Strasbourg et de Dijon sont celles qui forment le plus d'apprentis.
- La filière scolaire est récente (12 sortants en 2019) et n'existe que dans l'académie de Rennes.
- La formation continue est également restreinte aux académies de Poitiers et de Nantes.
- Globalement, le nombre de personnes sortant de formation est le plus élevé dans les académies de Strasbourg (14) et de Lille (13).
- Le taux de réussite à l'examen est en moyenne de 86%.

CAP Glacier fabricant (2019)
Répartition des sortants par type de formation

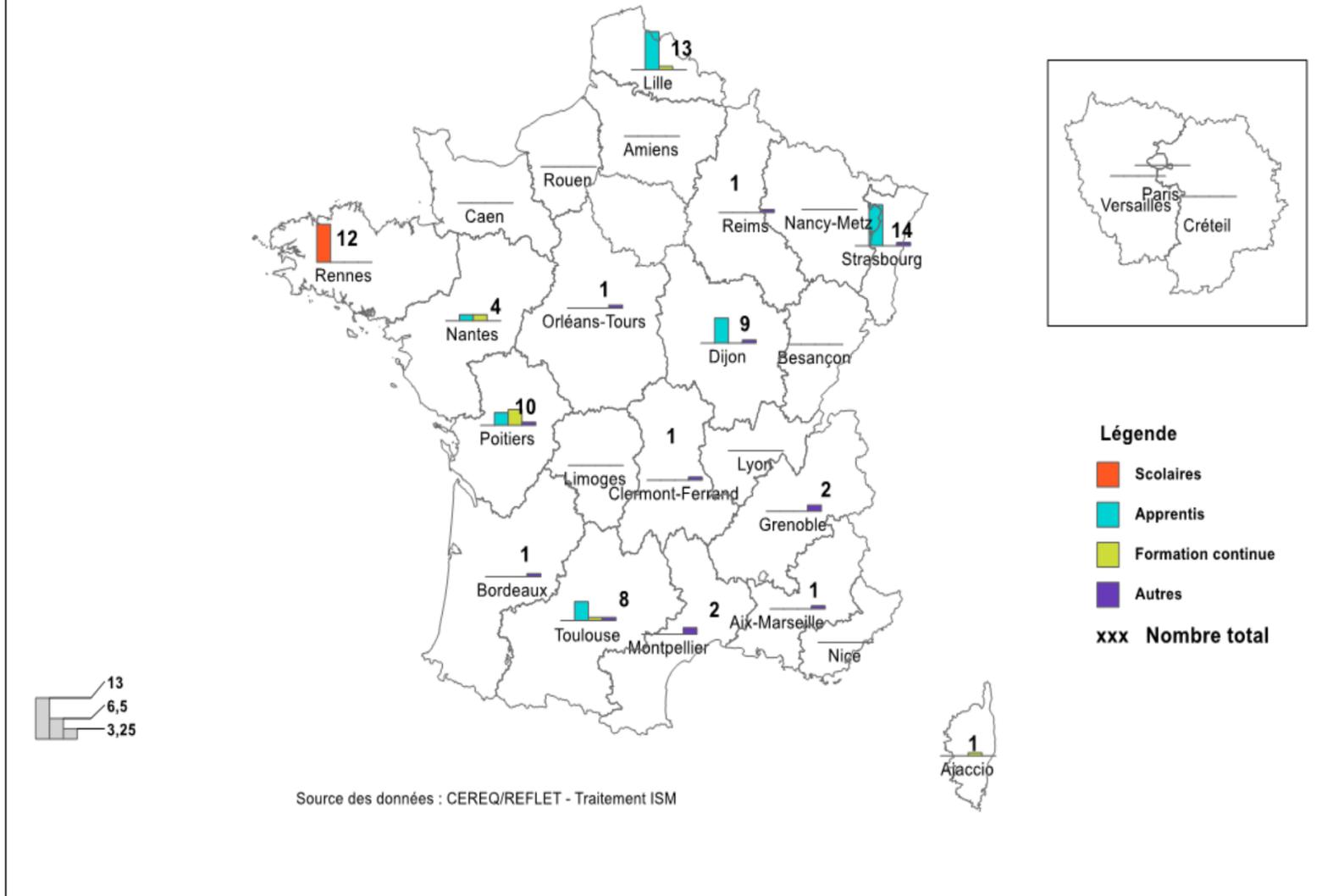


CAP Glacier fabricant
Evolution du nombre de sortants

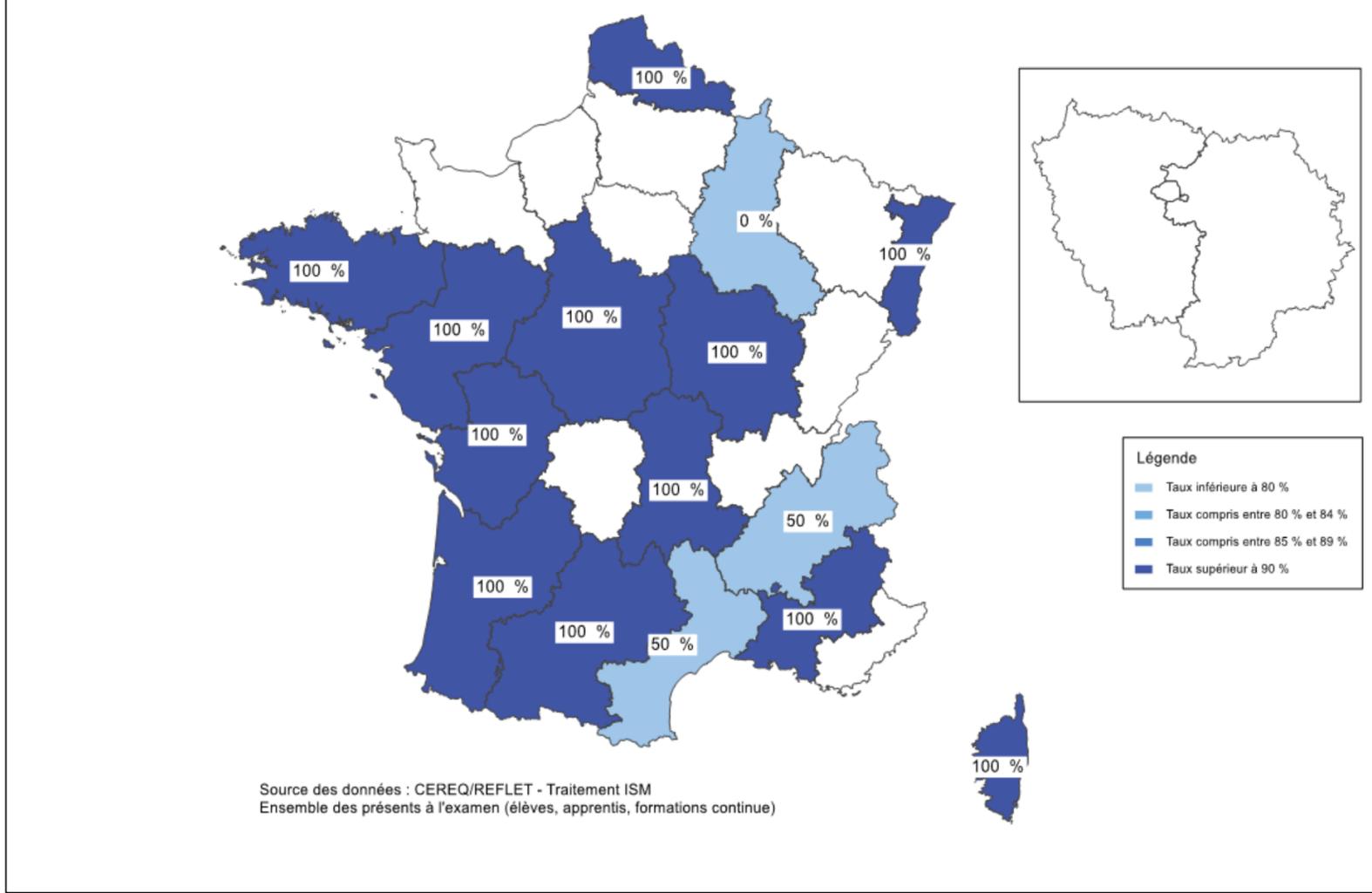


Source : CEREQ Reflet – effectifs présentés aux examens – (*) Sont comptabilisés dans la catégorie « autres » les candidats libres ou issus d'établissements de formation hors contrat.

CAP Glacier fabricant Présents à l'examen par académie (2019)



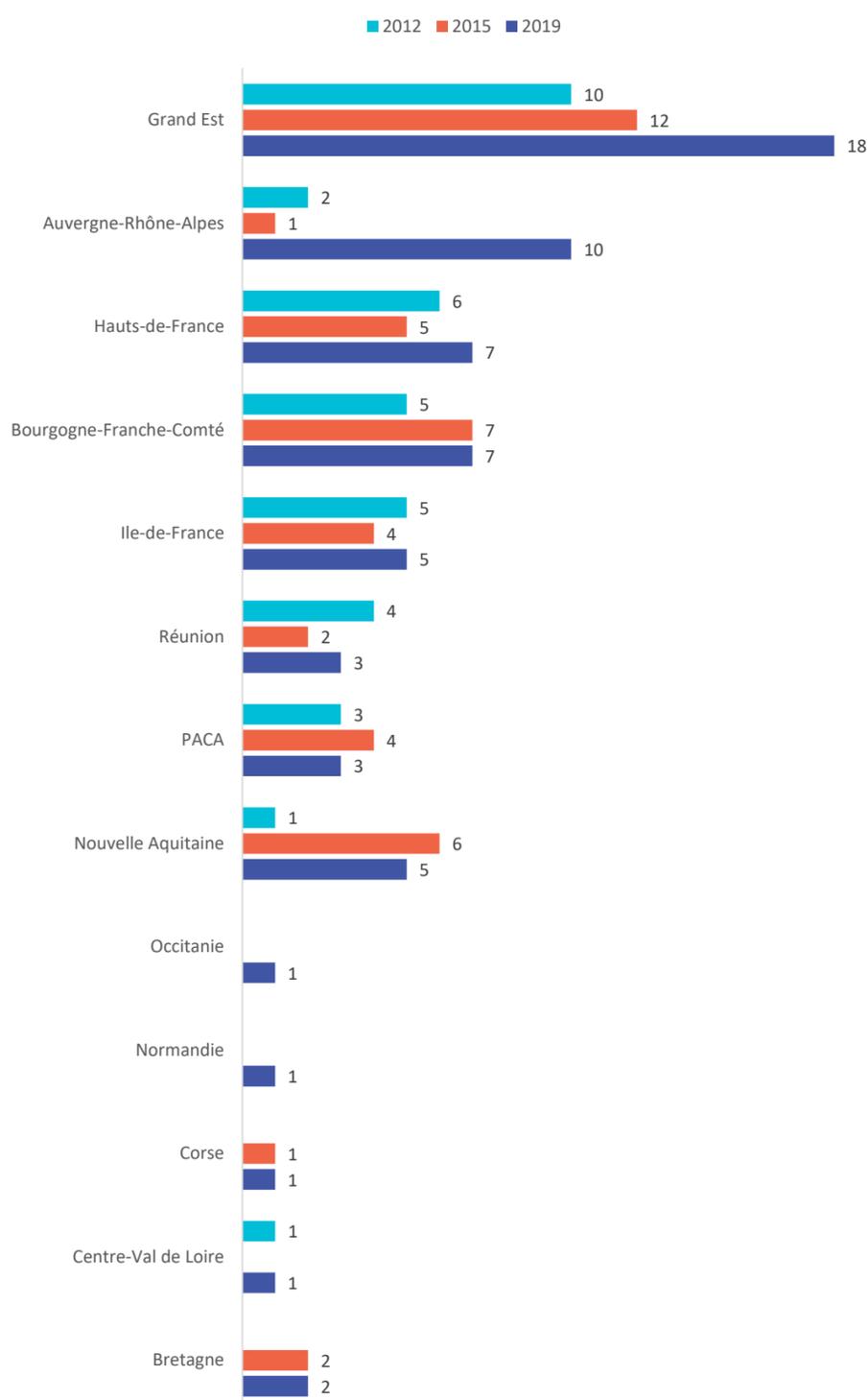
CAP Glacier fabricant Taux de réussite à l'examen en 2019



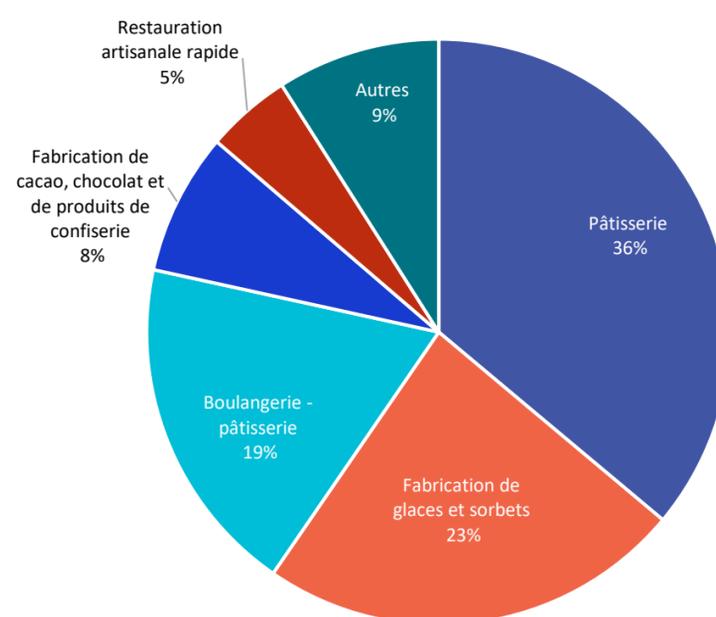
Les apprentis en formation et leurs entreprises d'accueil

- En 2019/20, un total de 64 apprentis préparaient le CAP Glacier fabricant (effectifs de 1ère et 2ème année), contre 47 en 2015.
- Ces apprentis sont employés principalement dans les entreprises de pâtisserie (1071D) pour 36 % d'entre eux), dans les entreprises de fabrication de glaces et sorbets (1052Z, pour 23 % d'entre eux) et dans les boulangeries-pâtisseries (1071C, pour 19% d'entre eux).
- 98 % sont accueillis dans des entreprises employeuses, dont 67 % dans des entreprises de 1 à 9 salariés.

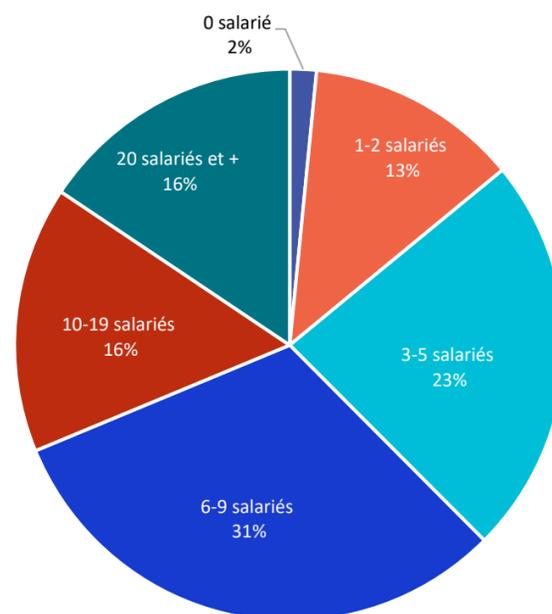
APPRENTIS EN FORMATION PAR REGION SELON LA LOCALISATION DES ENTREPRISES D'ACCUEIL



CAP Glacier fabricant
Secteur d'activité des entreprises d'accueil



CAP Glacier fabricant
Répartition des apprentis par taille des entreprises d'accueil



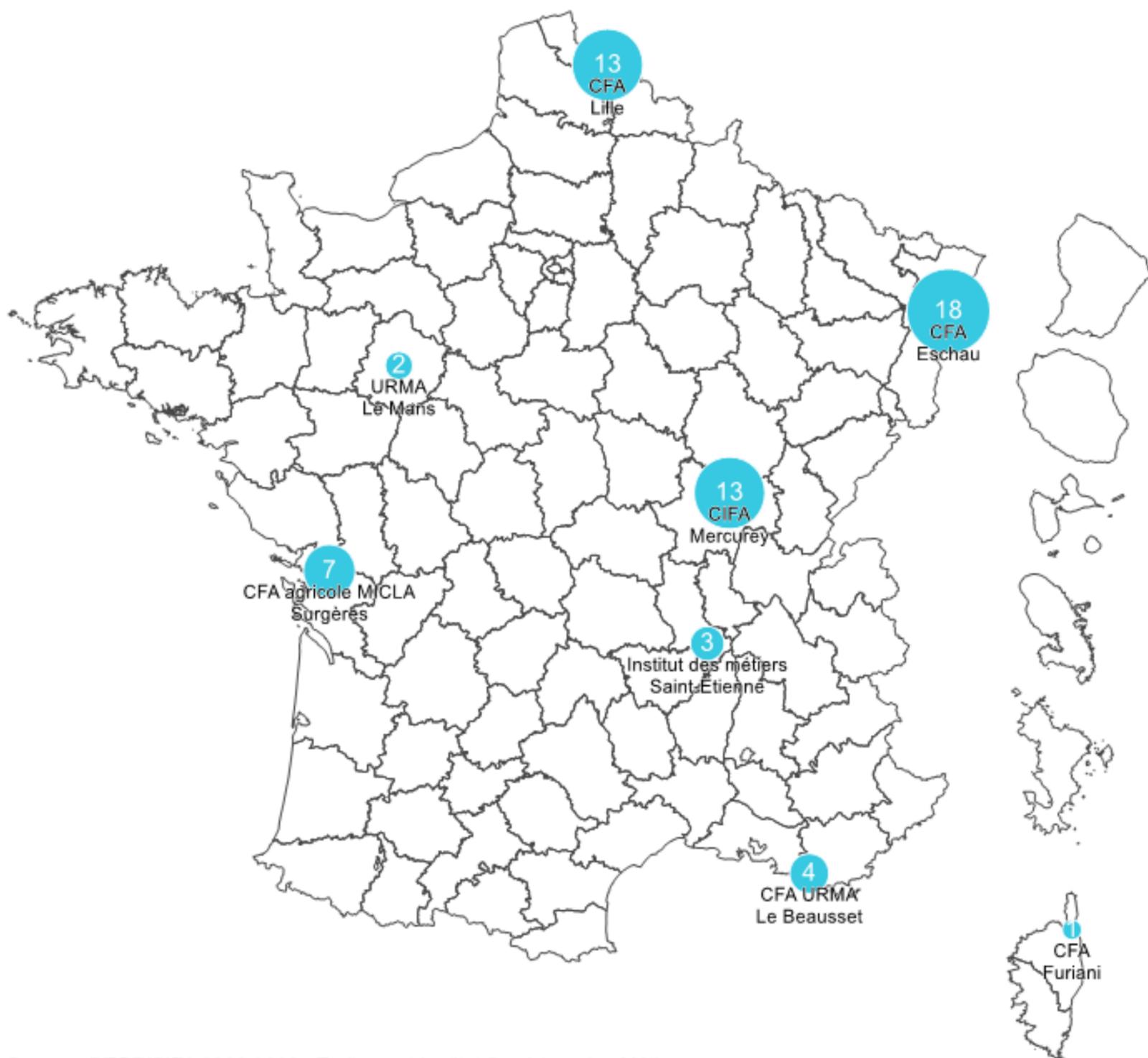
NB : dans ce graphique, les apprentis sont répartis en fonction de la localisation de leur entreprise d'accueil et non pas de leur CFA.

Source : MEN-MESR DEPP/SIFA 2019/20 – Ensemble des apprentis – Traitement ISM

Formation initiale : cartographie des CFA

- En 2019, 8 CFA préparaient au CAP Glacier fabricant.
- Le CFA qui forme le plus d'apprentis est le CFA Bernard Stalter en Alsace.

CAP Glacier fabricant Nombre total d'apprentis formés par CFA en 2019-2020



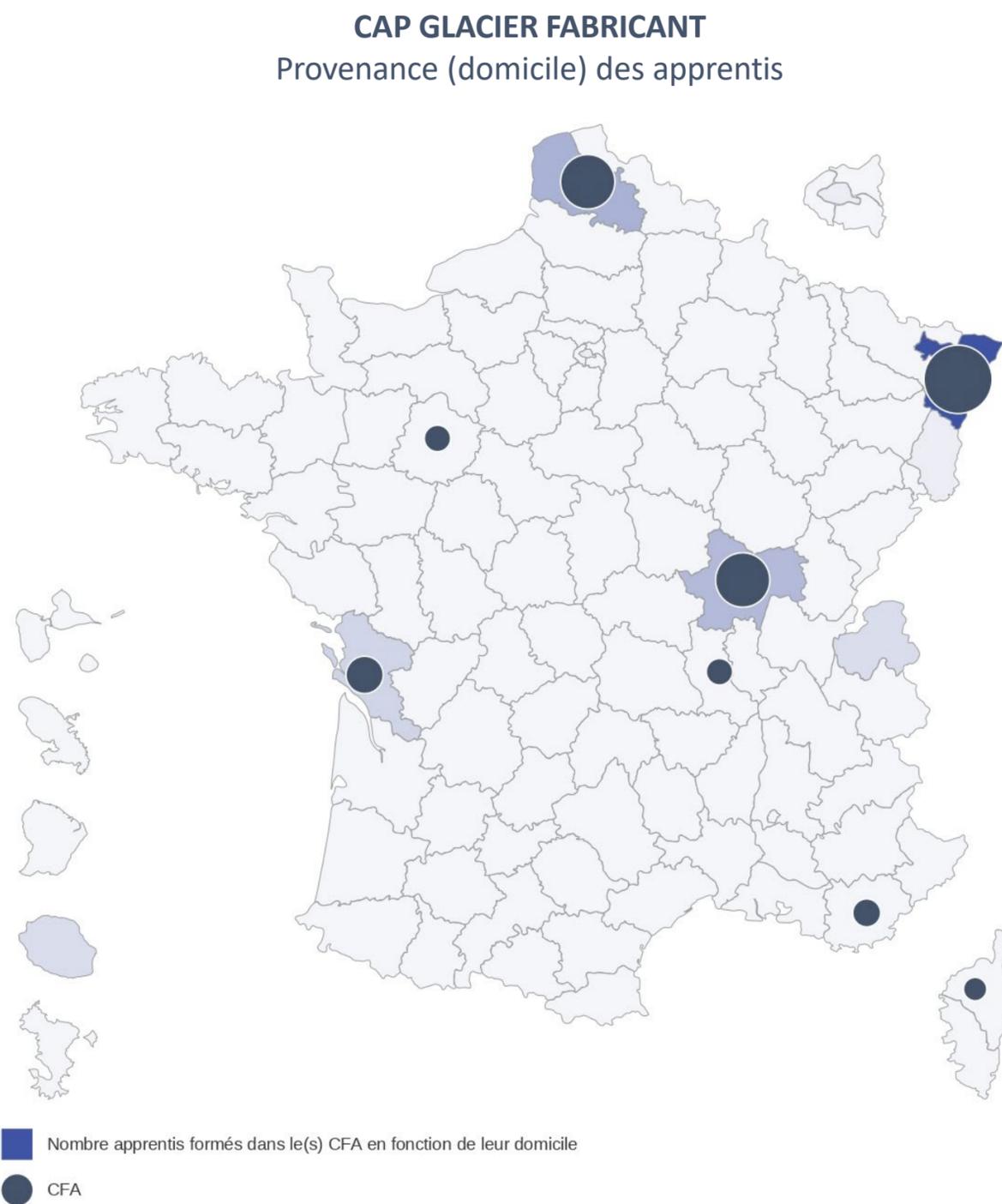
Source : DEPP/SIFA 2019-2020 - Traitement Institut Supérieur des Métiers

Avertissement :

La cartographie est établie à partir de l'enquête DEPP/SIFA 2019/20, à partir des données renseignées par les CFA.

Origine géographique et mobilité des apprentis

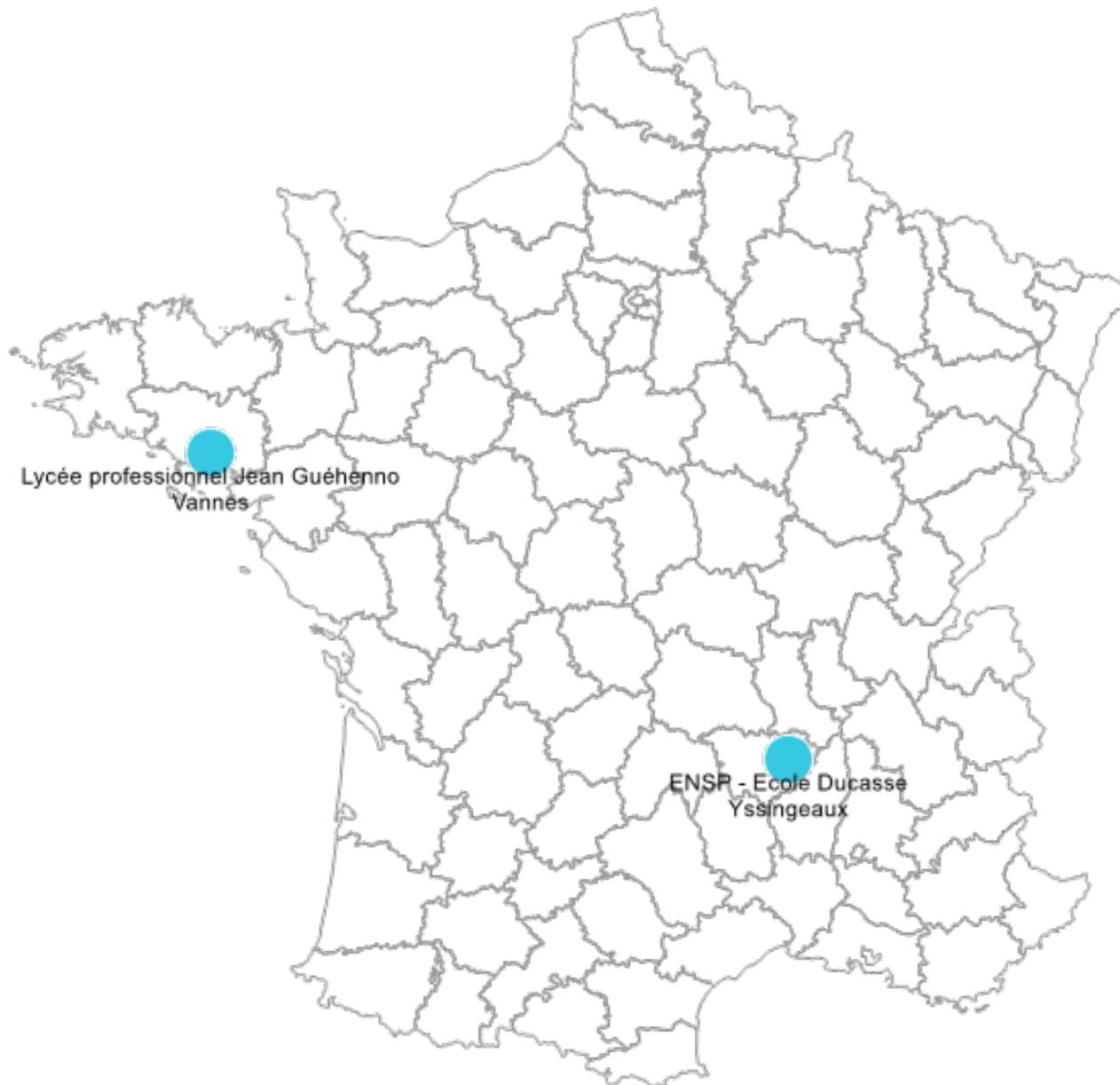
- Les apprentis qui préparent le CAP Glacier fabricant résident majoritairement en proximité du CFA, dans le même département. En général, il n'y a pas ou peu d'apprentis originaires des départements ne proposant pas cette formation.



Source: Institut Supérieur des Métiers, d'après MEN-MESR DEPP, SIFA 2019-2020.

CAP GLACIER FABRICANT

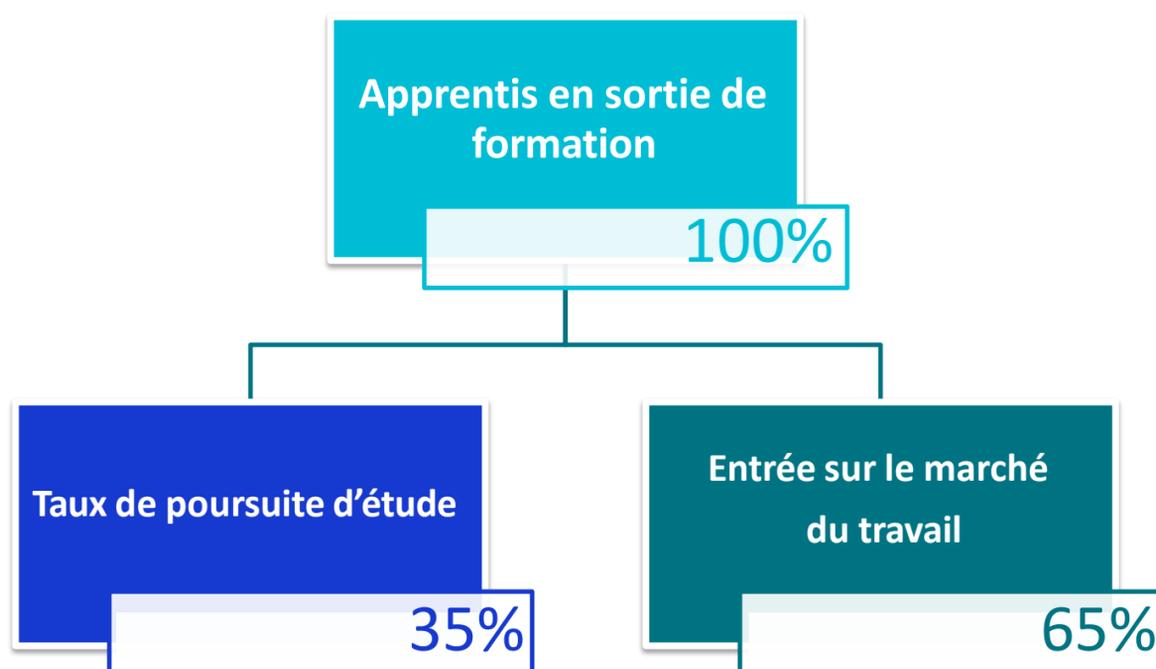
Lycée professionnels et autres établissements (hors CFA)
Préparant au diplôme et répertoriés par l'ONISEP



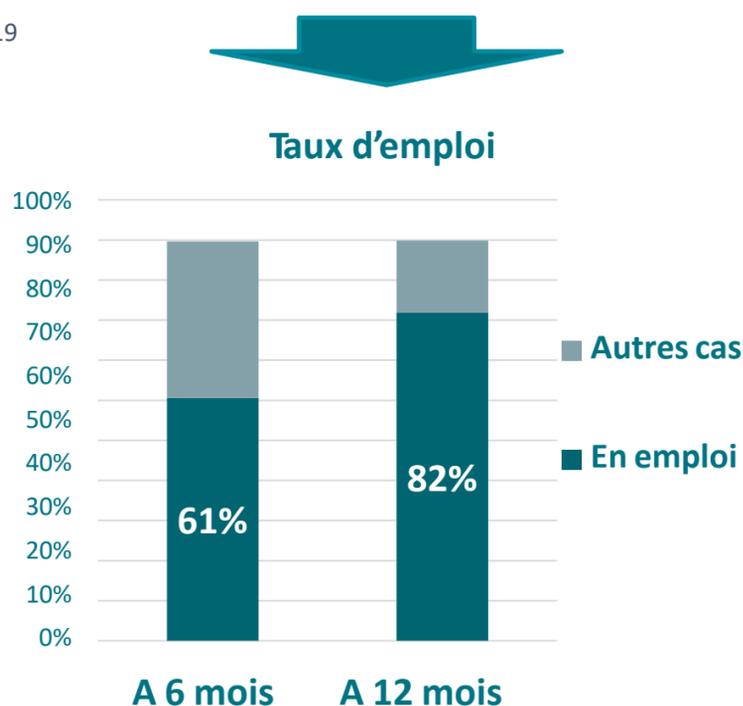
Source : ONISEP au 31/07/2021 – Traitement ISM

Poursuite d'étude et insertion dans l'emploi

- A l'issue de leur formation, 35% des anciens apprentis en CAP Glacier-fabricant poursuivent leur parcours de formation. 65% entrent sur le marché du travail.
- Le taux d'accès à l'emploi six mois après la sortie de formation est de 61%. Ce taux progresse fortement dans les mois qui suivent (le taux s'établit à 82%, 12 mois après la sortie de formation).



Source : DEPP – Dispositif InserJeunes 2019



Cette fiche a été réalisée par la CGAD dans le cadre d'une Convention Cadre de Coopération signée entre le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et l'OPCO EP.